

Conseil Municipal

Séance publique du 7 avril 2022 à 18 H

COMPTE RENDU SOMMAIRE

*affiché le 13/04/2022 et publié sur le site Internet
en vertu des dispositions de l'article L2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales.*

L'affichage fait courir le point de départ du délai de recours contentieux.

L'appel des membres du Conseil Municipal est confié à Mme Emmanuelle HOFFMANN, Conseillère Municipale.

Membres présents :

Mesdames Angéline CAUVIN - Patricia DEMAS - Emmanuelle HOFFMANN - Magali IMBERT
- Marie-Thérèse MORINA - Sandrine MOSCONI - Mlle Mélanie THEUNIS
Messieurs Honoré ACCHIARDI - Franck EMELINE - Gilles FIGHIERA - Jean-Robert
LUCCIONI - Bastian MELLINGER - M. Yann PRIOUT - José TOMICO.

Membre participant en visioconférence :

Monsieur Alain CARNINO

Membres excusés :

Mesdames Martine ALBERTI (pouvoir à Honoré ACCHIARDI) - Régine DEREPA (pouvoir à Emmanuelle HOFFMANN) – Jacqueline ROSTAN (pouvoir à Patricia DEMAS)

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18 h.

Secrétaire :

Mme Emmanuelle HOFFMANN, Conseillère Municipale, est nommée secrétaire de séance.

* * *

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette séance, M. le Maire demande aux membres présents de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Acquisition de la parcelle cadastrée lieu-dit «Les Espauvettes» Section F n° 253, pour une contenance de 1 920 m², propriété de la hoirie GIAUSSERAN Jean Baptiste Elie
- Métropole Nice Côte d'Azur – Agence d'Urbanisme azurée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte l'inscription de ces deux délibérations à l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2022

Le procès-verbal, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ Finances :

- ✓ *Approbation du compte de gestion 2021 tel que suit :*

Section FONCTIONNEMENT

DEPENSES	1 226 007.76 €
RECETTES	1 591 983.72 €
EXCEDENT REEL 2021	365 975.96 €
EXCEDENT A REPORTER 2020	592 921.16 €
EXCEDENT GLOBAL 2021	958 897.12 €

Section INVESTISSEMENT

DEPENSES	1 483 307.29 €
RECETTES	1 470 968.29 €
DEFICIT 2021	12 339.00 €
EXCEDENT A REPORTER 2020	3 130.86 €
DEFICIT GLOBAL-2021	9 208.14 €

M. le Maire remercie M. Gilles FIGHIERA, Conseiller Municipal délégué, pour son investissement dans l'établissement de ces documents, accompagné par Mme Sylviane MARTELLY, agent comptable ainsi que Mme Sabrina MORINA, nouvellement nommée dans ce service. Il remercie également les membres de la Commission des Finances qui se sont réunis le 1^{er} avril 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

✓ *Approbation du Compte Administratif 2021*

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire précise que le Maire peut présenter le compte administratif mais ne peut ni présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif ni participer au vote.

Sous la présidence de M. Gilles FIGHIERA, Conseiller Municipal, il est procédé au vote du compte administratif, parfait reflet du compte de gestion.

Il est donc approuvé comme suit :

Section FONCTIONNEMENT

DEPENSES	1 226 007.76 €
RECETTES	1 591 983.72 €
EXCEDENT REEL 2021	365 975.96 €
EXCEDENT A REPORTER 2020	592 921.16 €
EXCEDENT GLOBAL 2021	958 897.12 €

Section INVESTISSEMENT

DEPENSES	1 483 307.29 €
RECETTES	1 470 968.29 €
DEFICIT 2021	12 339.00 €
EXCEDENT A REPORTER 2020	3 130.86 €
DEFICIT GLOBAL-2021	9 208.14 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

M. le Maire quitte la séance lors du vote

✓ *Affectation du résultat d'exploitation de l'année 2021*

M. le Maire propose au vote du Conseil Municipal l'affectation du résultat d'exploitation de l'année 2021 *comme suit* :

* 1068 Réserve d'investissement :	373 446.00 €
* 002 Excédent de fonctionnement :	585 451.12 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

✓ *Vote des taux de la taxe foncière et de celle portant sur les propriétés non bâties*

M. le Maire propose d'approuver les taux ci-après exposés, qui n'ont pas été augmentés depuis 2014 afin de préserver le pouvoir d'achat des familles et grâce à une gestion saine et optimisée des actions menées :

- Taxe foncière (bâti) : 15.54 (4.92 +10.62 = taux communal + taux départemental)
- Taxe foncière (non bâti) : 26.33

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

✓ *Vote du Budget Primitif 2022*

Après une présentation à l'aide du logiciel «POWER POINT» par M. Gilles FIGHIERA, le Conseil Municipal se prononce sur le budget primitif 2021, arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances en date du 1^{er} avril 2022, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 184 944.12 €	2 184 944.12 €
Section d'investissement	3 444 917.39 €	3 444 917.39 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

M. le Maire précise que la liste des investissements présentée est une continuité des programmes de travaux en cours, déjà validés par le Conseil Municipal et financés. Pour certains, Il s'agit de réajustements en fonction des études qui concluent à une augmentation de la part des investissements et d'une recherche de recettes.

Seul, le programme de rénovation du foyer rural a été ajouté. Le coût des travaux est estimé à la somme de 200 000 € H.T et fera l'objet de demandes de subventions auprès du Conseil Régional PACA et du Conseil Départemental décrites ci-après.

✓ *Copropriété 8 et 14 rue du Collet*
Répartition de la prime d'assurance 2021 d'un montant de 870.61 € TTC

Délibération est prise afin d'approuver la répartition de la cotisation annuelle telle que détaillée ci-après et d'autoriser M. le Maire à émettre les titres correspondants :

Montant de la prime annuelle : 956.54 € TTC

- CORSI Maryse : 147.31 €
- CORSI Nicole : 187.48 €
- BUTTERWORTH Christine : 344.35 €
- Mairie de Gilette : 277.40 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

➤ **Travaux :**

○ **Point sur les travaux en cours**

Les travaux de confortement des assises des murailles du château sont en cours.

Est terminée la réduction du four communal permettant une mise à disposition de ce local au 1^{er} mai 2022.

2^{ème} quinzaine d'avril, seront entrepris :

- la pose d'un gazon synthétique sur le court de tennis
- la peinture de la cantine scolaire et du portail de l'école
- le revêtement de la piste dite «de la Colle-Belle»

○ **Foyer Rural – demandes de subventions auprès du Conseil Régional PACA dans le cadre du programme «Nos Communes d'Abord» (ex FRAT) et du Conseil Départemental des A.M**

Ces travaux prévoient la rénovation complète de cette salle pour une mise aux normes, une rationalisation des espaces et la création de deux bureaux.

Ce coût de ces travaux est estimé à 200 000 € pouvant faire l'objet de demandes de subventions suivant le plan de financement prévisionnel comme suit :

CHARGES		PRODUITS	
Réaménagement du foyer rural	200 000 €	Conseil Régional PACA «Nos communes d'abord» Taux : 50 %	100 000 €
		Conseil Départemental des A.M (200 000 € - 100 000 €) x 40 %	40 000 €
		Part communale	60 000 €
TOTAL HT	200 000 €	TOTAL HT	200 000 €
TVA 20 %	40 000 €	Part communale T.V.A	40 000 €
TOTAL TTC	240 000 €	TOTAL TTC	240 000 €

DELIBERATION est prise afin de valider le programme de ces travaux et solliciter les aides financières pouvant être allouées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

- Remplacement du panneau lumineux à message variable implanté au quartier «Pont-Charles-Albert» :

Le devis présenté par M. le Maire s'élève à la somme de .16 650 € H.T

A ce titre, M. le Maire précise que cette acquisition peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, au taux de 40 %, dans le cadre du programme «Aménagements de villages urbains».

Plan de financement prévisionnel :

CHARGES		PRODUITS	
Fourniture et pose d'un panneau multi-ligne d'information	16 650 €	Conseil Départemental des A.M Programme : «Aménagements de villages urbains» Taux : 40 %	6 660 €
		Part communale	9 990 €
TOTAL HT	16 650 €	TOTAL HT	16 650 €
TVA 20 %	3 330 €	Part communale T.V.A	40 000 €
TOTAL TTC	19 980 €	TOTAL TTC	19 980 €

DELIBERATION est prise afin de valider le programme de ces travaux et solliciter le soutien financier du Département.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

➤ Affaires foncières :

- Parcelle appartenant à la hoirie André GIAUSSERAN, sise au quartier «Espauvettes» Section F n° 253 - demande de subvention auprès du Conseil Départemental – prix de vente : 45 000 €

Le Maire rappelle que, par délibération n° 2022_02_05 en date du 11 février 2022, le Conseil Municipal a accepté de procéder à l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 45 000 €.

Le Maire précise que cette aliénation peut faire l'objet d'une aide octroyée par le Conseil Départemental suivant le plan de financement prévisionnel ci-après détaillé :

CHARGES		PRODUITS	
Acquisition du terrain	45 000 €	Conseil Départemental des A.M Taux : 40 %	18 000 €
		Part communale	27 000€
TOTAL HT	45 000 €	TOTAL HT	45 000 €

DELIBERATION est prise afin de valider le plan de financement prévisionnel tel que présenté et solliciter le soutien du Conseil Départemental des A.M.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition de la parcelle cadastrée «La Vignasse Supérieure» Section C n° 246 d'une superficie de 315 m² - propriété de Mme Christiane FROITZHEIM – prix de cession : 3 500 €

Le Maire rappelle que, par délibération n° 2020_12_09 en date du 18 décembre 2020, le Conseil Municipal a accepté de procéder à l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 3 500 € et ce, dans le cadre des travaux de sécurisation du carrefour RM 17/ Chemins de la Sénégoe et Saint-Roch/Saint-Pierre.

Le Maire précise que cette aliénation peut faire l'objet d'une aide octroyée par le Conseil Départemental suivant le plan de financement prévisionnel ci-après détaillé :

CHARGES		PRODUITS	
Acquisition du terrain	3 500 €	Conseil Départemental des A.M Taux : 40 %	1 400 €
		Part communale	2 100€
TOTAL HT	3 500 €	TOTAL HT	3 500 €

DELIBERATION est prise afin de valider le plan de financement prévisionnel tel que présenté et solliciter le soutien du Conseil Départemental des A.M.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

- Convention d'occupation du local communal situé 1 bis rue du Four

DELIBERATION est prise pour autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition du local dénommé «Ancien four communal» au bénéfice de la SAS SANDVA, gérée par Mme Vanessa MONTI MELONI.

Cette mise à disposition sera effective à compter du 1^{er} mai 2022, pour une occupation le mercredi, de 16 H à 22H et ce, pour une durée de 6 mois pouvant être renouvelée par décision expresse.

Le montant de la redevance sera de 25 € par période d'occupation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

➤ Environnement :

- Tournées de surveillance du site de la Cerise et du quartier «La Clave» - demande de subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 50 % pour une dépense de 4 765 € HT.

DELIBERATION pour approuver cette dépense et solliciter le soutien financier du Département. La subvention attendue s'élève à la somme de 2 382.50 €

Calendrier des interventions : 9 et 23 juillet / 6 et 13 août 2022

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

- Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur (PNR) – convention d'implantation d'un panneau «Relais Information Service Parc» au parking de la Croix

DELIBERATION est prise pour autoriser le Maire à signer cette convention qui a pour objet d'autoriser le PNR à installer à ses frais sur une parcelle communale jouxtant le parking de la Croix, ledit panneau dont les dimensions sont les suivantes : 2408 mm en hauteur x 1400 mm en largeur.

Cette convention est conclue pour une période de 10 années.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

➤ Personnel communal :

- Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents (RIFSEEP) au 1^{er} juillet 2022.

DELIBERATION est prise pour instaurer, à partir du 1^{er} juillet 2022, ce nouveau régime indemnitaire. L'indemnité d'administration et de technicité jusqu'alors versée, sera supprimée à compter de cette même date. Ces indemnités comprennent une part fixe et un part variable hiérarchisée et encadrée, attribuées en fonction de la façon de servir de l'agent

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

➤ Conseil Départemental des A.M – Renouvellement de la convention de développement de la lecture publique

DELIBERATION est prise pour autoriser le Maire à signer ladite convention prenant effet, pour une durée de 3 ans, à compter de sa notification, renouvelable par reconduction expresse.

Pour rappel, la médiathèque est ouverte au public le mardi après-midi et le 1^{er} samedi matin de chaque mois

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

➤ Métropole Nice Côte d'Azur – Agence d'Urbanisme azurée

DELIBERATION est prise pour adhérer gratuitement à l'Agence d'Urbanisme azurée

Cette nouvelle structure, outil d'ingénierie, assurera la conduite de missions d'intérêt collectif. Elle appuiera et complètera l'action des services afin de renforcer l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets de territoire et dans leurs démarches de planification stratégique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

➤ Questions diverses

- Comité Communal d'Action Social (CCAS) :
 - o Des visites de courtoisie seront organisées avec la participation des membres du CCAS
 - o Mise en place d'atelier mémoire avec le soutien de la Mutualité Française Sud (9 séances démarrant le 1^{er} avril 2022)
 - o Les cours de danses en ligne se poursuivent
 - o Jeudi 5 mai : Séniors – atelier de cuisine niçoise
- Plan Local d'Urbanisme métropolitain – Modification de droit commun n° 1 – Enquête publique du 1^{er} juin au 30 juin 2022
- Métropole Nice Côte d'Azur – Aide à la mobilité et prime à la conversion au bioéthanol
- Parking du giratoire du Pont-Charles-Albert : 3 commerces ambulants :
 - o L'ESTAF'ETTE – M. Maxime ROUGER – les mardis et dimanches
 - o Camion pizza – Yann GUILMER/Ludovic TRINCHERA
 - o Rôtisserie – Roasters Grill's – mercredi de 16 h 30 à 21 h
- Interdiction de brulage des végétaux jusqu'au 15 avril 2022 inclus

Calendrier :

- samedi 30 avril à 15 H : Printemps des séniors / Concert «Les Inoubliables»
- mercredi 4 mai à 19 H : Inauguration four communal
- samedi 4 juin à 14 H 30 : Douce France / Concert
- dimanche 8 mai à 11 H : Monument aux Morts
- dimanche 15 mai : Fête Patronale de la Saint-Pancrace
(réunion préparatoire : vendredi 29 avril à 14 H 30)

La séance est levée à 20 H 05.

